

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 19 août 2025, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #3 - Mélanie Picard
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Sophie Côté
Siège #6 - Carmen Demers

Présence également de 3 citoyens.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, débute la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, aux gens présents dans la salle, ainsi qu'aux gens qui écoutent en direct sur la page *Facebook* de la Municipalité.

Monsieur le maire fait une précision sur deux enjeux particuliers. Monsieur le maire rappelle qu'au cours des 4 dernières années la priorité de leur équipe a été d'alimenter un nouveau vent de dynamisme et de fierté à Sainte-Croix et estime que toutes les décisions qui ont été prises l'ont été dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité en préservant l'harmonie et la quiétude.

Monsieur Dion fait ensuite un retour sur deux points particuliers ayant fait l'objet de sous-entendus et d'amalgames qui ont été propagés afin de ternir la réputation des membres du conseil. Monsieur le maire effectue donc, en premier lieu, un retour sur la situation avec l'entreprise « *Gestion Riverside Speedway Ste-Croix inc.* » afin de clarifier et rétablir les faits. Monsieur le maire réitère que la Municipalité ne souhaite en aucun point la fermeture de la piste de course et que la Municipalité n'est aucunement, que la décision d'annuler l'événement du 17 août 2025 a été prise par le promoteur American Canadian Tour (ACT), que la Municipalité ne peut pas autoriser des modifications au calendrier de la piste de course pour ce type d'événement conformément aux dispositions du règlement 660-2022 et que la Municipalité n'a pas l'intention de modifier son règlement encadrant l'utilisation des pistes de course. Monsieur le maire poursuit en informant les citoyens que la Municipalité a été dans l'obligation de rappeler à l'ordre et d'avertir les gestionnaires de l'entreprise à plusieurs reprises pour des manquements importants sans compter les 12 constats d'infractions déjà émis cette année.

Monsieur Dion poursuit en faisant un retour sur l'intérêt du promoteur immobilier Stéphan Huot à réaliser des projets sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Croix. Monsieur le maire mentionne qu'au cours des derniers mois, monsieur Huot a effectivement contacté la Municipalité afin d'obtenir des informations sur la réglementation municipale et les opportunités de développement en tant que consultant et que la Municipalité a l'obligation de répondre équitablement à tous les promoteurs immobiliers qui l'approche. Monsieur Dion affirme toutefois qu'aucune demande de

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

permis n'a été formulée, qu'aucun argent de la Municipalité n'a été investi et ne serait investi dans un projet dirigé par monsieur Stéphan Huot et que la vente du terrain localisé au 6185 rue Principale, au fils de monsieur Huot, a été effectuée en toute transparence, à un prix supérieur au marché pour un projet qui cadre en tout point aux objectifs du Plan particulier d'urbanisme du noyau villageois. Monsieur Dion poursuit en dénonçant fermement les allusions et les mensonges véhiculées de façon malicieuses par les représentants de la piste de course à l'effet que certains membres du conseil ou employés auraient des liens personnels avec monsieur Stéphane Huot. Ces allusions sont fausses et constituent une atteinte à la réputation des représentants de la Municipalité.

Monsieur Stéphane Dion, maire, termine en se disant content d'avoir effectué cette mise au point et d'avoir rectifié les faits auprès des citoyens et que les membres du Conseil pourront à nouveau consacrer leur temps et leur énergie à faire avancer les projets prioritaires et continuer à faire progresser la municipalité de Sainte-Croix.

246-2025

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - MOT DU MAIRE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption du procès-verbal / Séance ordinaire du 8 juillet 2025
 - 5.2 - Comptes à payer - Mois de juillet 2025
 - 5.3 - Autorisation / Demande ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Programme d'aide financière au regroupement municipal - Volet 1
 - 5.4 - Octroi de mandat / Gré à Gré / Raymond Chabot Grant Thornton / Analyse de scénarios financiers / Regroupement municipal Sainte-Croix, Laurier-Station et Issoudun
 - 5.5 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales / Demande d'aide financière
 - 5.6 - Autorisation / Financement de l'acquisition d'une partie du lot 3 592 366
 - 5.7 - Adoption / Règlement #746-2025 / Règlement modifiant le règlement #732-2024 décrétant la tarification des biens et services 2025
 - 5.8 - Dépôt / Projet de règlement #747-2025 / Règlement décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux
 - 5.9 - Avis de motion / Règlement #747-2025 / Règlement décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux
 - 5.10 - Autorisation de paiement / EMBLM (Mab profil inc.) / Acquisition et installation de mobilier / Réaménagement de l'hôtel de ville
 - 5.11 - Autorisation de paiement / G Laliberté Électronique / Vente et installation de matériel électronique / Réaménagement de l'hôtel de ville
- 6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE
 - 6.1 - Comptes à payer - Mois de juillet 2025
 - 6.2 - Octroi de contrat / Gré à gré / Zamboni Robert Boileau inc. / Remplacement des batteries de la surfaceuse
 - 6.3 - Résolution du conseil d'administration / Dissolution volontaire du Centre Culturel et Sportif de Ste-Croix-de-Lotbinière inc.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

- 6.4 - Résolutions spéciales des membres de la personne morale du Centre Culturel et Sportif de Ste-Croix-de-Lotbinière inc.
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1 - Autorisation d'achat / lots 3 592 458 et 3 592 459 (6378-6380 et 6368-6372 rue Principale)
- 8 - TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 - Octroi de mandat / Gré à gré / Englobe corp. / Étude géotechnique et de caractérisation environnementale complémentaire / Projet d'assainissement des eaux usées
 - 8.2 - Embauche / M. Jonathan L'Heureux / Poste de journalier à la voirie
 - 8.3 - Embauche / M. Larry Dubois / Poste de journalier à la voirie
 - 8.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / AtkinsRéalisis inc. / Mise à jour du plan d'intervention
 - 8.5 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Consultation Géotex inc./ Forage supplémentaire / Prolongement des réseaux / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume (9406-0993 Québec inc)
 - 8.6 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #3 / EMS Infrastructure inc. / Réalisation des plans et devis et autres services durant les travaux / Projet d'assainissement des eaux usées
 - 8.7 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #6 / EMS Infrastructures inc. / Préparation des plans et devis / Projet de réfection du 3e rang Est
 - 8.8 - Autorisation / Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable / Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) / 3e rang Est
- 9 - LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 - Recommandation de paiement #6 / Groupe Relief inc. / Réaménagement du Parc Jean-Guy-Fournier
 - 9.2 - Autorisation pour la conclusion d'une entente intermunicipale / Constitution et partage d'un service des loisirs
 - 9.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #11 / Patriarche Architecture inc. / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
 - 9.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #6 / Pluritec ltée / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 - VARIA
 - 11.1 - Adoption du rapport final / Programme d'aide d'urgence en transport collectif (PAUTC)
 - 11.2 - Demande de soutien financier / Organisme de participation des parents (OPP) / Activité de la rentrée scolaire de l'école La Mennais
 - 11.3 - Demande de locations du Pavillon à prix réduit / Groupe des alcooliques anonymes
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Mylène Neault : Mme Neault informe les citoyens des nouveaux trajets d'autobus de l'Express Lotbinière comprenant 9 passages par jour à Sainte-Croix du lundi au vendredi. Le service est gratuit jusqu'en octobre et permet de se rendre un peu partout dans Lotbinière et jusqu'à Québec. Tous les détails sont disponibles sur le site web de l'Express Lotbinière et de la Municipalité. Mme Neault termine en félicitant et

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

remerciant les comédiens et les bénévoles qui ont permis le succès du Festithéâtre encore cette année.

Monsieur Marc-Olivier Habel : M. Habel annonce le tour du Festival des champignons de Sainte-Croix qui revient pour une 4e édition, organisé par l'OBV du Chêne et le Club des amateurs de champignons de Sainte-Croix et en collaboration avec le Cercle des mycologues amateurs du Québec. L'événement se tiendra le 6 septembre. M Habel termine en mentionnant que les inscriptions sont en cours sur le site internet de l'OBV du Chêne. Les inscriptions sont au coût de 50 \$. Un souper gastronomique préparé par la Boucanerie Del Tonio sera également disponible la journée du festival.

Madame Mélanie Picard : Mme Picard invite les gens qui ne sont pas encore membres de la Coopérative de Solidarité et de Santé du Nord de Lotbinière à en faire la demande. Il est possible de s'inscrire directement sur le site internet de la Coopérative « *santelotbiniere.ca* » ou encore sur le site web de la Municipalité. Mme Picard informe également les citoyens que la Coopérative a déjà reçu un montant de 50 000 \$ pour le projet de réaménagement de la Clinique via un concours de la Promotuel Assurances. Mme Picard invite les citoyens à aller sur le site de la Promotuel afin de voter pour le projet coup de cœur. Les organismes retenus recevront une contribution financière additionnelle. Monsieur le maire informe les citoyens que la Coopérative a déjà près de 1000 membres.

Monsieur Alex Papineau : M. Papineau félicite l'équipe du Domaine Joly-de-Lotbinière pour l'obtention d'un montant de 10 000 \$ via le concours de la Promotuel Assurances. Le projet débutera en septembre avec les classes des écoles primaires de la région. C'est un projet qui permettra d'accompagner les étudiants pendant 3 ans afin de créer une forêt nourricière au Domaine Joly-de-Lotbinière. Le projet vise à rendre accessible le Domaine à une plus grande clientèle, soit aux écoles et aux camps de jours. M Papineau termine en invitant les citoyens à voter pour ce projet dans la catégorie coup de cœur de la Promotuel Assurances.

Madame Sophie Côté : Mme Côté informe les citoyens qu'il reste 2 activités sur la scène extérieure du parc Jean-Guy-Fournier. Mme Côté invite les citoyens à participer, le vendredi 22 août, de 20h à 21h15, à un « *ciné-piano* » par le pianiste Roman Zavada, qui rendra hommage aux plus grands génies du cinéma muet. Mme Côté invite également les citoyens à participer, le samedi 6 septembre, de 19 à 20, à l'événement mettant en vedette le compteur traditionnel Jacques Hébert, natif de Leclercville. Mme Côté termine en invitant les citoyens à participer en grand nombre aux dernières activités de la saison.

Madame Carmen Demers : Mme Demers informe les citoyens que le prochain tournoi de « *Ruff* » se tiendra le jeudi 28 août au Pavillon de services localisé à la salle Robert-Daigle et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 25 août dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

5 - ADMINISTRATION

247-2025

5.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

IL est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 8 juillet 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

248-2025

5.2 - COMPTES À PAYER - MOIS DE JUILLET 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

pour le mois de juillet 2025 au montant de 835 549.47 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante

SALAIRES DE JUILLET 2025

SALAIRES BRUTS DU 29 JUIN AU 16 AOÛT 2025	MAIRE & CONSEILERS	2 029.76 \$
	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS)	61 288.84 \$
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES, GYM, TERRAIN DE JEUX, POMPIERS & P/R.	173 201.04 \$
	AVANTAGES SOCIAUX	41 171.91 \$
	SOUS-TOTAL	277 691.55 \$

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE JUILLET 2025

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00 \$
	TOTAL	277 691.55 \$

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
9508-6849 QUÉBEC INC.	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	377.11	REPAS BÉNÉVOLES FÊTE NATIONALE
AMEUBLEMENT J.G.R.	259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	366.77	REMPACEMENT CONGÉLATEUR PAVILLON
ANNIE CÔTÉ DESIGN GRAPHIQUE	270150341	PUB. JOURNAUX, REVUES -LOISIRS	408.16	FRAIS GRAPHISME PROGRAMMATION LOISIRS ÉTÉ 2025
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)	270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	6 885.69	
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	21.28	FOURNITURES CAMP DE JOUR
	270150649	PIECES ET ACCESSOIRES LOISIRS	59.00	ESSENCE INCENDIE
	270150631	ESSENCE LOISIRS	59.77	FOURNITURES CAMP DE JOUR
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	154.02	ESSENCE LOISIRS
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	63.30	ESSENCE INCENDIE
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	56.30	ESSENCE INCENDIE
	222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	85.25	ESSENCE INCENDIE
	270150631	ESSENCE LOISIRS	75.13	ESSENCE LOISIRS
	270150631	ESSENCE LOISIRS	96.41	ESSENCE LOISIRS
	270150631	ESSENCE LOISIRS	42.60	ESSENCE LOISIRS
	270150670	PAPETERIE - LOISIRS	16.40	PAPETERIE CAMP DE JOUR
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	98.00	ESSENCE VOIRIE
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	68.50	ESSENCE KUBOTA
	213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	77.84	FRAIS REPAS FORMATION
	219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	785.00	BAL MASQUE FONDATION CEGEP THETFORD-LOTBINIÈRE
	270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	16.38	FOURNITURES CAMP DE JOUR
	270150631	ESSENCE LOISIRS	120.61	ESSENCE LOISIRS
	270150631	ESSENCE LOISIRS	173.54	ESSENCE LOISIRS
	270150631	ESSENCE LOISIRS	100.00	ESSENCE LOISIRS
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	108.00	ESSENCE VOIRIE
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	124.58	ESSENCE VOIRIE
	269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	149.99	ABONNEMENT CANVA PRO
	2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	55.15	DÉPLACEMENT COURS D'EAU RUE BARBIN + RÉAMÉNAGEMENT PARC J-G-FOURNIER
	2304005721	DEVEP. RUE BARBIN 266-1999	55.17	DÉPLACEMENT COURS D'EAU RUE BARBIN + RÉAMÉNAGEMENT PARC J-G-FOURNIER
	270126414	SERVICE INFORMATIQUE SALLE GYM	22.98	LICENCE ADOBE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE JUILLET 2025
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	116.00	ESSENCE CAMION MUNICIPAL
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	62.00	ESSENCE KUBOTA
	270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	12.65	FOURNITURES CAMP DE JOUR
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 968.75	ACHAT BAR FÊTE NATIONALE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-906.80	CRÉDIT ACHAT BAR FÊTE NATIONALE
	270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	21.25	FOURNITURES CAMP DE JOUR
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-1 031.05	CRÉDIT ACHATS FÊTE NATIONALE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	2 165.29	ACHATS FÊTE NATIONALE
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	89.43	ACHATS FÊTE NATIONALE
	270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	26.43	ENTRETIEN MACHINE À LIGNER SOCCER
	261000527	AMEUBL. & ÉQUIP. - URBANISME	925.71	ÉCRANS & CLAVIER
	213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	51.95	CLAVIER ET SOURIS
	261000527	AMEUBL. & ÉQUIP. - URBANISME	271.33	STATION D'ACCUEIL UNIVERSELLE USB-C
	261000527	AMEUBL. & ÉQUIP. - URBANISME	51.73	CLAVIER SANS-FIL
	261000527	AMEUBL. & ÉQUIP. - URBANISME	28.73	CÂBLES HDMI
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	126.30	ESSENCE CAMION MUNICIPAL
	213000496	-FRAIS DE BANQUE	2.64	FRAIS INTÉRÊT
	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	77.70	ACHAT BAR FÊTE NATIONALE
	222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	140.45	PIÈCES ET ACCESSOIRES INCENDIE
BRENNTAG CANADA INC.	241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	808.63	
	241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	1 280.03	BISULFITE DE SODIUM
BUROPRO CITATION INC.	213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	-471.40	CRÉDIT FÛT EN PLASTIQUE
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	493.19	
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	103.37	CARTES À PUCE POUR HORODATEUR
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	174.65	ACHATS DIVERS PAPETERIE
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	124.45	ACHATS DIVERS PAPETERIE
C.A.U.C.A. SERVICE P/RÉPONDANTS	223100331	TELEPHONIE	90.72	ACHATS DIVERS PAPETERIE
			1 409.25	
CAMPING LAC GEORGES			1 409.25	FRAIS ANNUELS POUR SURVIE-MOBILE 2025-07-01 AU 2026-06-30
	270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	855.24	
CARAVANE CAFÉ S.E.N.C.	216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	855.24	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR
			787.83	
			787.83	CAFÉ & VIENNOISERIES POUR PORTES OUVERTES + REPAS D'ÉQUIPE
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES			861.48	
	5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	380.93	REMISE JUIN 2025
	5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	480.55	REMISES DE JUILLET 2025
COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ,			112.28	
	213000200	CONT. EMPLOYEUR ADMINISTRATION	112.28	AJUSTEMENT COTISATION 2024
COMPASS MINERALS CANADA CORP.			8 082.41	
	241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	8 082.41	SEL POUR ADOUCISSEUR
COMPÉTITION DES POMPIERS DE LOTBINIÈRE			500.00	
	219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	500.00	AIDE FINANCIÈRE 2025
CONSTRUCTION MNJE			500.00	
	5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT DE GARANTIE 415 RUE MARCEL-FAUCHER
DEMERS & GUÉRARD CONSTRUCTION INC.			500.00	
	5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE 500-502 RUE MARCEL-FAUCHER
DOCUMENT EXPRESS ENR.			1 459.81	
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 459.81	IMPRESSION AVIS MUNICIPAL JUILLET 2025
EMMANUEL JACQUES			500.00	
	5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE 6198 RUE BOUFFARD
ENTRETIEN CHLORATECH INC.			2 262.46	
	241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	2 262.46	RÉPARATION ANALYSEUR DE CHLORE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

ÉQUIPRO LOCATION ET VENTE D'OUTILS		87.73	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	87.73	LOCATION ÉQUIPEMENT PARC JEAN-GUY FOURNIER
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE		22.05	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	22.05	EAU, LAIT ET CRÈME À CAFÉ
EUROFINS ENVIRONEX		252.95	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	128.77	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	29.32	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	94.86	ANALYSE D'EAU
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.		1 010.82	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 010.82	TRANSPORT ASPHALTE BÉTON LAURIER
FERME GENEST		690.00	
270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	690.00	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		92.40	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	92.40	AVIS DE MUTATION
FRANCIS MATTE		120.00	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	120.00	COMPENSATION CELLULAIRE JUILLET ET AOÛT 2025
GESTIZONE		8 393.18	
2304005721	DEVEP. RUE BARBIN 266-1999	8 393.18	DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU RUE BARBIN
GROUPE CASTONGUAY INC.		9 002.63	
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	1 723.05	REEMPL. TRANSFORMATEUR
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	7 279.58	LUMIÈRES PAVILON
HOME HARDWARE		43.45	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	6.20	SAVON À MAIN
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	37.25	PAILLIS
HYDRO-QUEBEC		6 303.66	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	25.23	SERVICE MAI ET JUIN 2025
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 535.75	SERVICE JUIN 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	25.23	SERVICE MAI ET JUIN 2025
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 706.86	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	27.92	SERVICE JUILLET 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	46.31	SERVICE JUILLET 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 031.59	SERVICE JUILLET 2025
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	151.27	SERVICE JUILLET 2025
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	494.55	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2025
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923950	100.81	SERVICE JUIN ET JUILLET 2025
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	115.87	SERVICE JUILLET 2025
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	912.91	SERVICE JUIN ET JUILLET 2025
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	129.36	SERVICE JUIN ET JUILLET 2025
IMPRESSIONS MULTI-IMAGES		1 108.07	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	374.24	VÊTEMENTS EMPLOYÉS LOISIRS ET VOIRIE
270150650	VETEMENT/ÉQUIP SPORTIF LOISIRS	733.83	VÊTEMENTS EMPLOYÉS LOISIRS ET VOIRIE
INVESTISSEMENTS MNJ INC.		500.00	
551360000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE 131 RUE DEMERS
JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855	QUÉBEC INC.	810.58	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	810.58	HYPOCHLORITE
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ		314.95	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	45.94	PIÈCES ET ACCESSOIRES INCENDIE
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	269.01	PIÈCES ET ACCESSOIRES INCENDIE
LAROSE & FILS LTEE		410.73	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	410.73	PRODUITS D'ENTRETIEN
LES AMIS DE ZORRO		70.00	
229300451	GARDIENN - ANIMAUX DOMESTIQUES	70.00	SERVICE ANIMALIER
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		7 358.35	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	3 578.02	BRIS AQUEDUC PRÈS DU SNACK BAR
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	3 780.33	BRIS AQUEDUC RUE DESROCHERS
LES ENTREPRISES TREMA INC.		10	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	431.11	BALAI DE RUE
LES JOYEUX PIONNIERS		396.66	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	396.66	FRAIS AUTOBUS SORTIE MADA AÎNÉS 22 JUIN 2025
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		436.00	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	65.52	ENTRETIEN ET RÉPARATION VÉHICULES
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	26.39	ENTRETIEN DÉBROUSSAILLEUSE
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	344.09	ENTRETIEN TRACTEUR CUB CADET
LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.		588.67	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	588.67	POUR 231 RUE DESROCHERS
M.R.C. DE LOTBINIERE		119	
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	350.34	QUOTES-PARTS 2025 7/12
262101951	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT	5 044.66	QUOTES-PARTS 2025 7/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	11	QUOTES-PARTS 2025 7/12
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	491.83	QUOTES-PARTS 2025 7/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	1 923.33	QUOTES-PARTS 2025 7/12
259001951	QUOTE-PART MRC - ADM	7 062.83	QUOTES-PARTS 2025 7/12
247000951	QUOTE-PART MRC - ENVIRONNEMENT	168.58	QUOTES-PARTS 2025 7/12
245235951	QUOTE-PART MRC PGMR	102.91	QUOTES-PARTS 2025 7/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	539.50	QUOTES-PARTS 2025 7/12
245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	3 810.91	QUOTES-PARTS 2025 7/12
237000951	QUOTE-PART MRC - TRANSPORT COLL	18	QUOTES-PARTS 2025 7/12
252000951	QUOTE-PART MRC RECH. LOG.	306.23	QUOTES-PARTS 2025 7/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	932.00	QUOTES-PARTS 2025 7/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	34.91	QUOTES-PARTS 2025 7/12
237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	2 140.41	QUOTES-PARTS 2025 7/12
247000951	QUOTE-PART MRC - ENVIRONNEMENT	6 970.91	QUOTES-PARTS 2025 7/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	612.83	QUOTES-PARTS 2025 7/12
262101951	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT	102.91	QUOTES-PARTS 2025 7/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	6 970.91	QUOTES-PARTS 2025 7/12
237000951	QUOTE-PART MRC - TRANSPORT COLL	5 044.66	QUOTES-PARTS 2025 7/12
259001951	QUOTE-PART MRC - ADM	7 062.83	QUOTES-PARTS 2025 7/12
252000951	QUOTE-PART MRC RECH. LOG.	932.00	QUOTES-PARTS 2025 7/12
245235951	QUOTE-PART MRC PGMR	168.58	QUOTES-PARTS 2025 7/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	34.91	QUOTES-PARTS 2025 7/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	539.50	QUOTES-PARTS 2025 7/12
245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	3 810.91	QUOTES-PARTS 2025 7/12
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	11	QUOTES-PARTS 2025 7/12
237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	491.83	QUOTES-PARTS 2025 7/12
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	14	QUOTES-PARTS 2025 7/12
		748.32	QUOTES-PARTS 2025 7/12
		533.33	QUOTES-PARTS 2025 7/12
		612.83	QUOTES-PARTS 2025 7/12
		1 923.33	QUOTES-PARTS 2025 7/12

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	1 285.41	QUOTES-PARTS 2025 7/12
245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	3 557.91	QUOTES-PARTS 2025 7/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	855.00	QUOTES-PARTS 2025 7/12
MALENFANT SERRURERIE INC.		397.63	
270120526	ENTR.MACH. OUTILL, EQUIP.C/COM	397.63	PORTE ARRIÈRE BUREAU
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.		37.05	
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	37.05	GLOBE SILVERADO 2014
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.		1 894.71	
219000499	AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	1 894.71	FORFAIT DE JUILLET À DÉCEMBRE 2025
MÉLISSA CASTONGUAY		60.00	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE JUILLET ET AOÛT 2025
MÉTRO LAROCHE		29.19	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	29.19	BIENS NON DURABLES
MG PROSOUDURE INC.		205.40	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	205.40	ENTRETIEN ET RÉPARATION VÉHICULES
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		77	
		212.22	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	2 380.99	REMISE JUIN 2025
5513825000	RQAP A PAYER	1 917.49	REMISE JUIN 2025
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	6 374.73	REMISE JUIN 2025
5513850000	R.R.Q. A PAYER	14	REMISE JUIN 2025
		543.18	
5513890000	CNT A PAYER EMPLOYEUR	70.53	REMISE JUIN 2025
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	540.00	REMISE JUIN 2025
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	12	REMISE JUIN 2025
		573.86	
5513825000	RQAP A PAYER	1 659.18	REMISES DE JUILLET 2025
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	6 005.92	REMISES DE JUILLET 2025
5513850000	R.R.Q. A PAYER	14	REMISES DE JUILLET 2025
		783.72	
5513890000	CNT A PAYER EMPLOYEUR	66.44	REMISES DE JUILLET 2025
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISES DE JUILLET 2025
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	13	REMISES DE JUILLET 2025
		567.82	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	2 568.36	REMISES DE JUILLET 2025
MINISTRE DES FINANCES		39.00	
270175499	PERMIS DROIT D'AUTEUR	39.00	PERMIS RESTAURANT FUSION CENTRE CULTUREL ET SPORTIF ET MUNICIPALITÉ
MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.		627.55	
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	627.55	HONORAIRES PROFESSIONNELS
MUNICIPALITE D'ISSOUDUN		327.40	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	327.40	PEINTURE DE MARQUAGE
PAGES JAUNES		145.80	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926- 3494	145.80	SERVICE JUILLET 2025
PAMELLA MARION		60.00	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE JUILLET ET AOÛT 2025
PIERRE NAUD INC. (BMR)		1 358.44	
270120526	ENTR.MACH. OUTILL, EQUIP.C/COM	26.83	CLÉS SIMPLES
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	1 200.63	ENTRETIEN PARC JEAN-GUY FOURNIER
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	91.68	ENTRETIEN PARC JEAN-GUY FOURNIER
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	39.30	ENTRETIEN SALLE DE QUILLES (POIGNÉE)
PLURITEC LTÉE		1 810.86	
2304005721	DEVEP. RUE BARBIN 266-1999	1 810.86	DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU RUE BARBIN
POSTES CANADA		610.30	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	213.12	PROGRAMMATION FÊTE NATIONALE ET AVIS MUN. MAI 2025
270150321	TIMBRES POSTES - LOISIRS	184.39	PROGRAMMATION FÊTE NATIONALE ET AVIS MUN. MAI 2025
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	212.79	AVIS MUNICIPAL JUILLET 2025
REAL HUOT INC.		1 983.21	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 983.21	PIÈCE D'AQUEDUC
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		29	
		695.25	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	3 203.59	REMISE JUIN 2025
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	540.00	REMISE JUIN 2025
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	10	REMISE JUIN 2025
		588.20	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	4 111.39	REMISES DE JUILLET 2025
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISES DE JUILLET 2025
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	11	REMISES DE JUILLET 2025
		092.07	
RÉSOTEL INC.		1 253.49	
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	1 253.49	RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE		6 622.55	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	6 622.55	POLICE NO 48842 JUILLET 2025
SANI BLEU		579.47	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	579.47	LOCATION MENSUELLE TOILETTE CONV. LAVABO
SCIENCES EN FOLIE QUÉBEC 2005		724.57	
270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	724.57	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR
SERRES LAMBERT ENR.		1 660.53	
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	-53.98	RETOUR ENGRAIS
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	1 714.51	FLEURS PARC JEAN-GUY FOURNIER
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN		1 053.59	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 053.59	ENTRAIDE INCENDIE AU 236 RUE PICARD (LE 25-05-2025)
SOLUTIONS NEXARTS INC.		344.93	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	344.93	AJOUT DE SERVICE AIDE AU TRANSFERT DES DONNÉES
STEVE ROBERT GRAPHIQUE		565.68	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	565.68	ORIFLAMMES
T.D.I. SENC (PEINTURE LIGNES PLUS)		3 920.65	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	327.68	MARQUAGE DE LIGNE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 787.86	MARQUAGE DE LIGNE
270151522	ENT AUTRE PARC/DÉTENTE,FALAISE	655.36	MARQUAGE DE LIGNE
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	1 149.75	MARQUAGE DE LIGNE
TELUS COMMUNICATIONS INC.		773.36	
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	97.73	SERVICE JUIN 2025
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	80.48	FRAIS INTERNET GYM JUILLET 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926- 3494	37.70	SERVICE JUILLET 2025
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.70	SERVICE JUILLET 2025
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926- 2612	37.69	SERVICE JUILLET 2025
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.71	SERVICE JUILLET 2025
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	37.70	SERVICE JUILLET 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.70	SERVICE JUILLET 2025
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	37.70	SERVICE JUILLET 2025
270150331	TELEPHONE LOISIRS	113.07	SERVICE JUILLET 2025
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.45	SERVICE JUILLET 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	97.73	SERVICE JUILLET 2025
TELUS IP		479.47	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	140.43	SERVICE JUILLET 2025
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.11	SERVICE JUILLET 2025
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.12	SERVICE JUILLET 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926- 3494	105.34	SERVICE JUILLET 2025
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.11	SERVICE JUILLET 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.12	SERVICE JUILLET 2025

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	58.12	SERVICE JUILLET 2025
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.12	SERVICE JUILLET 2025
TELUS MOBILITE		510.18	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	52.35	SERVICE JUILLET 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	17.25	SERVICE JUILLET 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	17.25	SERVICE JUILLET 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	52.36	SERVICE JUILLET 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	104.72	SERVICE JUILLET 2025
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	52.36	SERVICE JUILLET 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	52.36	SERVICE JUILLET 2025
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	52.36	SERVICE JUILLET 2025
270150331	TELEPHONE LOISIRS	109.17	SERVICE JUILLET 2025
TRANSPORT PETIT & FILS INC.		54	
		304.13	
2305020725	MACH, OUTILL. EQUIP- U/EAU POT	54	MACH, OUTILL. EQUIP-U/EAU POTABLE
TURCOTTE 1989 INC.		304.13	
		11	
		704.46	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	1 943.08	PROBLÈME SYSTÈME CONTRÔLE NIVEAU AÉRATEUR ET VANNE SORTIE (2025-05-25) + BRIS CONDUITE (2025-06-30)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	9 761.38	REEMPL. VANNE DE CONTRÔLE PUIITS #2
VEOLIA WATER TECHNNOLOGIES CANADA INC.		541.13	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	541.13	RÉACTIFS POUR ANALYSE
VIDÉOTRON LTÉE		393.94	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE AOÛT 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	41.37	SERVICE AOÛT 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.37	SERVICE AOÛT 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	99.97	AJUSTEMENT SERVICE JUILLET 2025
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE AOÛT 2025
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	87.12	CABLODISTRIBUTION SERVICE 9 AOÛT AU 8 SEPT. 2025
VILLE DE LEVIS		1 330.23	
2305020725	MACH, OUTILL. EQUIP- U/EAU POT	1 330.23	MACH, OUTILL. EQUIP-U/EAU POTABLE
Total : 398 221.01			

Nom	Description	Montant	Référence
# Grand-livre			
9292-4547 QUE INC.		23 467.55	
2320060521	ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	23 467.55	FAUCHAGE ACCOTEMENTS 2025
ATELIER GENYTECH INC.		4 042.38	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	623.81	INSPECTION VÉHICULE INCENDIE
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	1 221.93	ENTRETIEN VEHICULES INCENDIE
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	1 249.70	ENTRETIEN VEHICULES INCENDIE
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	248.98	INSPECTION SAAQ VÉHICULE LOURD
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	248.98	INSPECTION SAAQ VÉHICULE LOURD
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	248.98	INSPECTION SAAQ VÉHICULE LOURD
BIONEST		1 378.36	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	1 378.36	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
BI-SPORTS LE FOURNISSEUR OFFICIEL		110.32	
270150649	PIECES ET ACCESSOIRES LOISIRS	110.32	PIÈCES ET ACCESSOIRES CAMP DE JOUR
BRENTAG CANADA INC.		768.39	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	-385.17	CRÉDIT FÛT PLASTIQUE ET PALLETTE
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	1 239.79	BISULFITE
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	-86.23	CRÉDIT FÛT PLASTIQUE
CARQUEST CANADA LTEE		124.33	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	124.33	ENTRETIEN GMC SIERRA
CLAUDINE FONTAINE		177.21	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	177.21	ACHATS DIVERS
CONSTRUCTION LEMAY INC.		103.48	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	103.48	TRAVAUX AVEC CHARGEUR SUR ROUES USINE FILTRATION
CONSTRUCTION S.R.B.		686.75	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	686.75	SCIAGE DE BORDURE
ECO VERDURE		764.59	
269000959	COMITÉ D'EMBELLEMENT	195.46	ENTRETIEN JARDIN DES TULIPES
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	569.13	DÉSHERBAGE TERRAIN DE BASEBALL
EMBLM		91 578.88	
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	86 925.67	RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE
2308001722	ENTR. & REP. BATIMENT C/COMM	4 653.21	RÉAMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE		942.96	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	350.00	ACTIVITÉ SCÈNE EXTÉRIEURE DU 11 JUILLET 2025
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	8.39	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	14.00	CRÈME À CAFÉ
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	51.92	PAPETERIE LOISIRS
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	18.65	EAU, LAIT ET CRÈME À CAFÉ
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	500.00	ARTISTE ACTIVITÉ SCÈNE EXTÉRIEURE DU 11 JUILLET 2025
EUROFINS ENVIRONEX		887.33	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	187.41	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	150.33	ANALYSE D'EAU USÉE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	214.43	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	335.16	ANALYSE D'EAU
FEDERATION QUEBECOISE DES		3 210.27	
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	3 210.27	SERVICES JURIDIQUES ADM.
FLEURS DE LAURIER INC.		149.75	
216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	149.75	DÉCÈS MONSIEUR BERNARD LEPAGE
GROUPE CASTONGUAY INC.		351.89	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	468.30	ENTRETIEN ÉLECTRICITÉ PARC JEAN-GUY FOURNIER
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	-116.41	CRÉDIT CORRECTION FACT. 111596 (TRAVAIL SANS NACELLE)
HYDRO-QUEBEC		1 497.11	
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 497.11	SERVICE JUILLET 2025
ICETEC CLIMATISATION INC.		143.15	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	143.15	VÉRIFICATION SYSTÈME GRANDE SALLE
JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.		1 339.47	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	1 339.47	HYPOCHLORITE
KARINE TESSIER		127.90	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	58.93	DÎNER ÉQUIPE 8 JUILLET 2025
213000670	PAPETERIE - FOUR.,IMP.LIVRES	68.97	SAC ORDINATEUR COMMUNICATIONS
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		255.75	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-62.90	CRÉDIT POUR RETOUR DE LIVRES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	214.90	ACHAT DE LIVRES POUR BIBLIOTHÈQUE
270230670	ACHATS DE VOLUMES	54.50	ACHAT DE LIVRES POUR BIBLIOTHÈQUE
270230670	ACHATS DE VOLUMES	49.25	ACHAT DE LIVRES POUR BIBLIOTHÈQUE
M.R.C. DE LOTBINIERE		629.26	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT- ADM	629.26	ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE
MILOT, STEPHANE		333.94	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	232.32	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU 5 JUIN AU 8 JUILLET
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	101.62	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU 9 AU 23 JUILLET 2025
MSP CORP		552.64	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	552.64	SERVICE JUILLET 2025
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION		8 564.17	
213000419	HON. PROFESS. AUTRES	3 718.87	RESSOURCE PARTAGÉE EN COMPTABILITÉ DU 1ER AU 28 JUIN 2025
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	3 276.75	RESSOURCE PARTAGÉE EN URBANISME DU 1ER AU 28 JUIN 2025
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	1 568.55	RESSOURCE PARTAGÉE SOUTIEN EN URBANISME DU 1ER AU 28 JUIN 2025

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT 222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	2 335.37 2 335.37	FORMATION POMPIERS
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN 270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	133.32 133.32	FORMATION CAMP DE JOUR
PIERRE NAUD INC. (BMR) 270150522 241200635	ENTR. PARC J.G. FOURNIER USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	816.77 56.16 260.29	ACHATS DIVERS ENTRETIEN PARC JEAN-GUY FOURNIER CHLORE
269000959 269000959 270150522 269000959 232000650	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT COMITÉ D'EMBELLISSEMENT ENTR. PARC J.G. FOURNIER COMITÉ D'EMBELLISSEMENT PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	45.90 86.06 295.67 41.18 31.51	PIERRE DE RIVIÈRE DÉCORATIVE PIERRE DE RIVIÈRE DÉCORATIVE ENTRETIEN PARC JEAN-GUY FOURNIER PAILLIS BOULONS ET VIS À PERCER
PRODUITS CAPITAL INC. 259000660 270126660 270150660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM PRODUIT ENTRETIEN LOISIRS	286.93 132.74 19.78 134.41	PRODUITS ENTRETIEN PAVILLON PRODUITS ENTRETIEN GYM PRODUITS ENTRETIEN CAMP DE JOUR
RECYC.LAV INC. 245300446 245300446	ENL. ENCOMBRANTS- CONTENEURS ENL. ENCOMBRANTS- CONTENEURS	2 299.50 1 149.75 1 149.75	COLLECTE GROS REBUTS JUIN 2025 COLLECTE GROS REBUTS JUILLET 2025
SANI-ORLÉANS INC. 241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	6 394.91 6 394.91	VIDANGER BASSIN DE RÉTENTION ET FOSSES SEPTIQUES
SAVARIA MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE 270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	1 475.27 1 475.27	PAILLIS POUR AMÉNAGEMENT PARC JEAN-GUY FOURNIER
SERRUPRO 259000522 259000522 259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	817.91 967.66 -967.66 817.91	RÉPARATION PORTES ABRIS CRÉDIT FACTURE 395451 RÉPARATION PORTES ABRIS
STEPHANE LEMAY 232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	45.00 45.00	FRAIS DE DÉPLACEMENT AOÛT 2025
TELUS COMMUNICATIONS INC. 270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	457.45 80.48	FRAIS INTERNET GYM AOÛT 2025
270150331 213000331	TELEPHONE LOISIRS TELEPHONE HOTEL VILLE 926- 3494	113.06 37.69	SERVICE AOÛT 2025 SERVICE AOÛT 2025
259000331 241400331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI TELEPHONE DEGRILLEUR 926- 2612	37.69 37.70	SERVICE AOÛT 2025 SERVICE AOÛT 2025
259000331 222000331 232000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9) TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.70 37.71 37.71	SERVICE AOÛT 2025 SERVICE AOÛT 2025 SERVICE AOÛT 2025
241300331 TERMINIX CANADA 259000522	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324 ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	37.71 34.22 34.22	SERVICE AOÛT 2025 CONTRÔLE ODEURS PAVILLON
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES 213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT- ADM	655.96 486.52	PHOTOCOPIES DU 04-06-2025 AU 03-07-2025
270150516 232000516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	50.16 51.11	PHOTOCOPIES DU 11-06-2025 AU 10-07-2025 PHOTOCOPIES DU 4 JUILLET AU 3 AOÛT 2025
270150516 232000516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	59.29 8.88	PHOTOCOPIES DU 11 JUILLET AU 10 AOÛT 2025 PHOTOCOPIES DU 2025-06-30 AU 2025-07-29
TRANSPORT LOTBINIERE INC. 270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	340.68 340.68	TRANSPORT ACTIVITÉ CAMP DE JOUR AU LAC GEORGES
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC. 241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	1 355.79 1 355.79	VANNE DE SAIGNEMENT ET CRÉPINE
		Total : 159 636.91	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

249-2025

5.3 - AUTORISATION / DEMANDE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION / PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU REGROUPEMENT MUNICIPAL - VOLET 1

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix reconnait avoir lu et pris connaissance du Guide du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) - Volet 1 ;

ATTENDU QUE le volet 1 du PAFREM prévoit que les municipalités qui ont recours à des consultants peuvent se faire rembourser 50 % de leurs dépenses pour la réalisation et le suivi d'une étude sur les implications du regroupement ;

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun ont mandaté le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'assistance technique en vue de la réalisation d'une étude d'opportunité sur la possibilité d'un regroupement municipal, tel qu'il appert à la résolution #349-2024 ;

ATTENDU QUE le comité de travail recommande fortement aux municipalités de faire appel à un consultant spécialisé afin de valider la démarche et approfondir l'analyse des aspects financiers et fiscaux ;

ATTENDU la réception d'une offre de services professionnels de la firme « Raymond Chabot Grant Thornton », datée du 10 juillet 2025, incluant une estimation des honoraires entre 20 000 \$ et 25 000 \$, excluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) ;
- **QUE** le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix nomme la Municipalité de Laurier-Station pour agir à titre de municipalité responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) - Volet 1 ;
- **QUE** le conseil désigne le maire, monsieur Stéphane Dion, et le directeur général monsieur Francis Matte, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250-2025

5.4 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON / ANALYSE DE SCÉNARIOS FINANCIERS / REGROUPEMENT MUNICIPAL SAINTE-CROIX, LAURIER-STATION ET ISSOUDUN

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun ont mandaté le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'assistance technique en vue de la réalisation d'une étude d'opportunité sur la possibilité d'un regroupement municipal, tel qu'il appert à la résolution #349-2024 ;

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun ont présenté une demande dans le cadre du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) - Volet 1, qui prévoit que les municipalités qui ont recours à des consultants peuvent se faire rembourser 50 % de leurs dépenses pour la réalisation et le suivi d'une étude sur les implications du regroupement, tel qu'il appert à la résolution #249-2025 ;

ATTENDU QUE le comité de travail mis en place par les trois municipalités recommande fortement aux municipalités de faire appel à un consultant spécialisé afin de valider la démarche et approfondir l'analyse des aspects financiers et fiscaux ;

ATTENDU la réception d'une offre de services professionnels de la firme « *Raymond Chabot Grant Thornton* », datée du 10 juillet 2025, incluant une estimation des honoraires entre 20 000 \$ et 25 000 \$, excluant les taxes, pour la réalisation d'une analyse des scénarios financiers pour le regroupement municipal de Sainte-Croix, Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** l'octroi d'un mandat à la firme « *Raymond Chabot Grant Thornton* », incluant une estimation des honoraires entre 20 000 \$ et 25 000 \$, excluant les taxes, pour la réalisation d'une analyse des scénarios financiers pour le regroupement municipal de Sainte-Croix, Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251-2025

5.5 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale (PFM) en

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général, à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Croix tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme ;
- **DE CONFIRMER** que mesdames Carmen Demers et Mylène Neault sont les élues responsables des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

252-2025

5.6 - AUTORISATION / FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 592 366

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la signature d'une promesse d'achat en date du 1er avril 2025 pour un prix approximatif de 198 064 \$ en sus de toutes taxes applicables pour l'acquisition d'une partie du lot 3 592 366 du cadastre du Québec, circonscription de Lotbinière, tel qu'il appert à la résolution #082-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, à la séance extraordinaire du 29 avril 2025, le règlement #740-2025 intitulé « *Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 1 050 000 \$* », tel qu'il appert à la résolution #113-2025 ;

ATTENDU QUE ladite promesse d'achat était conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu l'approbation du règlement #740-2025 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans une lettre datée du 4 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire financer cette acquisition à même le règlement parapluie #740-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le financement de la dépense relative à l'acquisition d'une partie du lot 3 592 366 du cadastre du Québec, circonscription de Lotbinière, à partir des sommes disponibles au règlement d'emprunt parapluie #740-2025, et donc, remboursable sur le terme dudit règlement, soit, 20 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

253-2025

5.7 - ADOPTION / RÈGLEMENT #746-2025 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #732-2024 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1);

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement #732-2024 décrétant la tarification des biens et services 2025 à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit amender annuellement l'annexe B « *Tarifs applicables par le service des Loisirs* » de son règlement sur la tarification des biens et services afin de réviser les tarifs de son aréna pour la saison suivante débutant en octobre et se terminant en mai. Les tarifs relatifs à la location des gymnases, les tarifs de la salle de quilles et certains tarifs applicables par l'administration sont également révisés dans le cadre du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion sera dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 juillet 2025 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 juillet 2025 ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **QUE** le règlement #746-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement #732-2024 décrétant la tarification des biens et services 2025* », soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #746-2025 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #746-2025 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

254-2025

5.8 - DÉPÔT / PROJET DE RÈGLEMENT #747-2025 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS DES ÉLECTIONS ET DES RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal peut fixer une rémunération autre que celle déterminée par le *Règlement sur les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* fixée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

ATTENDU QU'il y a lieu de majorer la rémunération payable au personnel électoral ou référendaire municipal afin, entre autres, de faciliter le recrutement lors des divers événements électoraux ;

ATTENDU QU'un avis de motion sera régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 août 2025 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 19 août 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le règlement portant le numéro 747-2025 intitulé « *Règlement décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux* » soit adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

255-2025

5.9 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #747-2025 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS DES ÉLECTIONS ET DES RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #747-2025 intitulé « *Règlement décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

256-2025

5.10 - AUTORISATION DE PAIEMENT / EMBLM (MAB PROFIL INC.) / ACQUISITION ET INSTALLATION DE MOBILIER / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *L&M Design commercial* » pour une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Architecte MMB inc.* » pour les services d'architecture impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Fusion expert conseil inc.* » pour les services d'ingénierie également impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU la lettre de confirmation d'aide financière signée par madame la ministre des Affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMBLM / Mab profil inc.* » pour la fourniture et l'installation de l'ensemble du mobilier de bureau nécessaire et prévu dans le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #114-2025 ;

ATTENDU la réception des factures #411702, #411784 datées du 30 juin 2025, de la facture #411784 datée du 16 juillet 2025 et de la facture #411912 datée du 13 août 2025 pour un montant totalisant 109 164,32 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #114-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *EMBLM / Mab profil inc.* » des factures #411702, #411703, #411784 et #411912 pour un montant totalisant 109 164,32 \$ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de l'ensemble du mobilier de bureau nécessaire et prévu dans le projet de réaménagement de l'hôtel de ville ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

257-2025

5.11 - AUTORISATION DE PAIEMENT / G LALIBERTÉ ÉLECTRONIQUE / VENTE ET INSTALLATION DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *L&M Design commercial* » pour une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Architecte MMB inc.* » pour les services d'architecture impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Fusion expert conseil inc.* » pour les services d'ingénierie également impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU la lettre de confirmation d'aide financière signée par madame la ministre des Affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

ATTENDU QUE la vente et l'installation du matériel électronique ont été retiré du contrat octroyé à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » ;

ATTENDU QUE la Municipalité a repris le contrat octroyé par l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » à l'entreprise « *G. Laliberté Électronique* » pour la vente et l'installation du matériel électronique prévu au mandat de réaménagement de l'hôtel de ville pour un montant conforme aux dispositions du règlement #721-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #416073 de l'entreprise « *G. Laliberté Électronique* » datée du 3 juillet 2025 au montant de 11 837,54 \$ incluant les taxes pour la vente et l'installation de matériel électronique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #416073 datée du 3 juillet 2025 à l'entreprise « *G. Laliberté Électronique* » au montant de 11 837,54 \$ incluant les taxes pour la vente et l'installation du matériel électronique prévu au projet de réaménagement de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

258-2025

6.1 - COMPTES À PAYER - MOIS DE JUILLET 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juillet 2025 au montant de 13 319.90 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

Nom			Montant	
	# Grand-livre	Description		Référence
HYDRO-QUEBEC	270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	3 956.05	SERVICE ARÉNA DU 17 JUIN AU 16 JUILLET 2025
MINISTÈRE DU REVENU DU QUEBEC	5513390000	T.V.Q. A PAYER	2 944.61	
	5413995000	C.T.I. A RECEVOIR (T.P.S.)	7 294.39	REMISE TPS-TVQ AVRIL À JUIN 2025
	5513290000	T.P.S. A PAYER (FEDERAL)	-2 673.45	REMISE TPS-TVQ AVRIL À JUIN 2025
	5413996000	R.T.I. A RECEVOIR (T.V.Q.)	3 656.33	REMISE TPS-TVQ AVRIL À JUIN 2025
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC			-5 332.66	REMISE TPS-TVQ AVRIL À JUIN 2025
	5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 986.11	
	5513820000	RQAP A PAYER	785.82	REMISE JUIN 2025
	5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL	90.15	REMISE JUIN 2025
	5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	4.53	REMISE JUIN 2025
	5513871000	C.S.S.T. A PAYER	129.99	REMISE JUIN 2025
	5513850000	R.R.Q. A PAYER	88.23	REMISE JUIN 2025
	5513871000	C.S.S.T. A PAYER	886.18	REMISE JUIN 2025
	5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	0.49	REMISES DE JUILLET 2025
PRODUITS CAPITAL INC.			0.72	REMISES DE JUILLET 2025
	270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	137.28	
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA			137.28	ACHAT PRODUITS D'ENTRETIEN
	5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	873.37	
	5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	634.43	REMISE JUIN 2025
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE			238.94	REMISE JUIN 2025
	5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	96.54	
TELUS COMMUNICATIONS INC.			96.54	POLICE NO 48842 JUILLET 2025
	270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	97.73	
			97.73	INTERNET SERVICE JUILLET 2025
			Total : 10 091.69	

Nom			Montant	
	# Grand-livre	Description		Référence
BI-SPORTS	270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	1 659.47	
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	1 659.47	ENTENTE AFFÛTAGE PATINS JANVIER À AVRIL 2025
PIERRE NAUD INC. (BMR)	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	3.90	ENTRETIEN ARÉNA
PRODUITS CAPITAL INC.	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	32.56	ARMATURE
SANI-ORLÉANS INC.	270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	32.56	
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	89.05	ARMATURE
SERRURIER RIVE-SUD INC.	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	89.05	PRODUITS ENTRETIEN ARÉNA
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	1 398.39	ENTRETIEN FOSSE PLUVIALE SANITAIRE ARÉNA
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	44.84	
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	239.43	RÉPARATION PORTE
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	-239.43	CRÉDIT FACTURE 395446
	270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	44.84	RÉPARATION PORTE
			Total : 3 228.21	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

259-2025

6.2 - OCTROI DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / ZAMBONI ROBERT BOILEAU INC. / REMPLACEMENT DES BATTERIES DE LA SURFACEUSE

ATTENDU QUE les batteries de la surfaceuse sont en fin de vie ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer ces composantes avant prochaine saison hivernale ;

ATTENDU la réception de l'offre de service de l'entreprise Zamboni Robert Boileau inc. au montant de 24 327,05 \$ taxes incluses pour l'achat et l'installation de nouvelles batteries de la surfaceuse au Centre Culturel et Sportif de Sainte-Croix ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Zamboni Robert Boileau inc. au montant de 24 327,05 \$ taxes incluses pour l'achat et l'installation de nouvelles batteries de la surfaceuse au Centre Culturel et Sportif de Sainte-Croix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260-2025

6.3 - RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / DISSOLUTION VOLONTAIRE DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE STE-CROIX-DE-LOTBINIÈRE INC.

ATTENDU QUE la personne morale n’a aucune obligation;

ATTENDU QUE la personne morale n’a aucun bien;

ATTENDU QU'il est opportun que la personne morale soit dissoute;

ATTENDU QUE les membres de la personne morale ont consenti à sa dissolution ;

ATTENDU QUE les présentes résolutions doivent prendre effet en date du 31 août 2025 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la personne morale soit dissoute ;
- **QUE** M. Francis Matte, administrateur, secrétaire et trésorier de la personne morale, soit, et il est par la présente, autorisé, et instructions lui est par la présente donnée, de signer la déclaration de dissolution et de la déposer auprès du Registraire des entreprises, et, généralement, à signer tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile aux fins de donner suite aux présentes résolutions ;
- **QU'**une copie certifiée de la résolution des membres approuvant la dissolution soit jointe à la déclaration de dissolution ; et
- **QUE** M. Francis Matte soit désigné pour conserver ou assurer la conservation des livres de la personne morale pendant les cinq années suivant la date figurant sur le certificat de dissolution à moins que tels livres soient requis d'être conservés pour une période plus longue en raison d'une procédure judiciaire ou administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261-2025

6.4 - RÉOLUTIONS SPÉCIALES DES MEMBRES DE LA PERSONNE MORALE DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE STE-CROIX-DE-LOTBINIÈRE INC.

DISSOLUTION VOLONTAIRE

ATTENDU QUE la personne morale n'a aucune obligation;

ATTENDU QUE la personne morale n'a aucun bien; et

ATTENDU QU'il est opportun que la personne morale soit dissoute;

ATTENDU QUE les présentes résolutions doivent prendre effet en date du 31 août 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** les membres de la personne morale consentent à la dissolution de la personne morale;
- **D'AUTORISER** M. Francis Matte à signer la déclaration de dissolution et à la déposer auprès du Registraire des entreprises et, généralement, à signer tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile aux fins de donner suite aux présentes résolutions;
- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution approuvant la dissolution de la personne morale soit jointe à la déclaration de dissolution; et
- **QUE** M. Francis Matte soit désigné pour conserver ou assurer la conservation des livres de la personne morale pendant les cinq années suivant la date figurant sur le certificat de dissolution, à moins que tels livres soient requis d'être conservés pour une période plus longue en raison d'une procédure judiciaire ou administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

262-2025

7.1 - AUTORISATION D'ACHAT / LOTS 3 592 458 ET 3 592 459 (6378-6380 ET 6368-6372 RUE PRINCIPALE)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition des lots 3 592 458 et 3 592 459 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière, à des fins de

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

réserves foncières ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, à sa séance ordinaire du conseil municipal du 4 mars 2025, le règlement #734-2025 modifiant le plan d'urbanisme #387-2007 afin d'y intégrer son Plan particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois ;

ATTENDU QUE ces lots sont localisés au sein du secteur visé par le Plan particulier d'urbanisme du noyau villageois ;

ATTENDU QUE la Municipalité a un programme d'acquisition d'immeubles conformes aux dispositions de l'article 85 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le prix de vente pour l'ensemble des lots est fixé à 350 000 \$;

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance de la promesse de vente et d'achat en date de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer la promesse de vente et d'achat au nom de la Municipalité de Sainte-Croix;
- **D'AUTORISER** l'achat des lots 3 592 548 et 3 592 459 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;
- **QUE** la vente soit effectuée selon les conditions de vente prescrites à la promesse de vente et d'achat;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, Stéphane Dion, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte notarié de la présente vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - TRAVAUX PUBLICS

263-2025

8.1 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / ENGLOBE CORP. / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRE / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la réalisation de plans, devis dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'au terme du processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructures inc.* » pour le volet 1 à 6 du devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *WSP Canada inc.* » pour la mise à jour de la caractérisation écologique et de l'évaluation environnementale de site - Phase I, tel qu'il appert à la résolution #226-2025 ;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant procéder à une étude géotechnique et de caractérisation environnementale complémentaire dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

ATTENDU la réception de l'offre de service de l'entreprise « *Englobe corp.* » datée du 12 juin 2025, au montant de 75 364,28 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale complémentaire dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise « *Englobe corp.* » au montant de 75 364,28 \$ incluant les taxes, sur la recommandation des professionnels de la firme « *EMS infrastructures inc.* », pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale complémentaire dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

264-2025

8.2 - EMBAUCHE / M. JONATHAN L'HEUREUX / POSTE DE JOURNALIER À LA VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidature pour un poste de journalier à la voirie ;

ATTENDU la candidature de monsieur Jonathan L'Heureux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ENGAGER** monsieur Jonathan L'Heureux pour agir à titre de journalier à la voirie.

Début de l'emploi : 19 août 2025

Rémunération : Échelon 3

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues selon l'entente avec le candidat et celles à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

265-2025

8.3 - EMBAUCHE / M. LARRY DUBOIS / POSTE DE JOURNALIER À LA VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidature pour un poste de journalier à la voirie ;

ATTENDU la candidature de monsieur Larry Dubois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ENGAGER** monsieur Larry Dubois pour agir à titre de journalier à la voirie.

Début de l'emploi : 19 août 2025

Rémunération : Échelon 3

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues selon l'entente avec le candidat et celles à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

266-2025

8.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / ATKINSRÉALIS INC. / MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'effectuer une révision complète de son plan d'intervention afin d'y intégrer les amendements, les travaux réalisés depuis, les fuites d'aqueduc recensées et les plus récentes inspections télévisées réalisées sur les réseaux d'égouts depuis la mise à jour de 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *AtkinsRéal* inc. » pour la révision complète du plan d'intervention, tel qu'il appert à la résolution #143-2025 ;

ATTENDU la réception de la facture #1760139 de l'entreprise « *AtkinsRéal* inc. » datée du 23 juillet 2025, au montant de 586,37 \$ taxes incluses pour la révision complète du plan d'intervention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture ##1760139 de l'entreprise « *AtkinsRéal* inc. » datée du 23 juillet 2025, au montant de 586,37 \$ taxes incluses pour la révision complète du plan d'intervention .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

267-2025

8.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / CONSULTATION GÉOTEX INC./ FORAGE SUPPLÉMENTAIRE / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME(9406-0993 QUÉBEC INC)

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Consultation Géotex inc.* » pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin., tel qu'il appert à la résolution #388-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer un forage supplémentaire dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #388-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Consultation Géotex inc.* » pour la réalisation du forage supplémentaire impératif à la complétion de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #420-2024. ;

ATTENDU la réception de la facture #211160 de la firme « *Consultation Géotex inc.* » datée du 10 juin 2025, au montant de 16 750,00 \$ taxes en sus pour la réalisation des opérations de forage supplémentaires dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Consultation Géotex inc.* » de la facture #211160, datées du 10 juin 2025 au montant de 16 750,00 \$ taxes en sus pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à de la résolution #420-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

268-2025

8.6 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #3 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTRES SERVICES DURANT LES TRAVAUX / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la réalisation de plans, devis dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'au terme du processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructures inc.* » pour le volet 1 à 6 du devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU la réception de la facture #M25-008-04 de la firme « *EMS infrastructures inc.* » datée du 14 juillet 2025 au montant de 8 393,18 \$ incluant les taxes pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *EMS infrastructures inc.* » de la facture #M25-008-04, datées du 14 juillet 2025 au montant de 8 393,18 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #038-2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

269-2025

8.7 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #6 / EMS INFRASTRUCTURES INC. / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS / PROJET DE RÉFECTION DU 3E RANG EST

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection du 3e rang Est ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat firme « *EMS infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis et la réalisation des relevés topographiques pour la préparation des plans et devis dudit projet, tel qu'il appert à la résolution #079-2024;

ATTENDU la réception de la facture #M24-027-06, datée du 17 juillet 2025, de la firme « *EMS infrastructure inc.* », au montant de 3 051,15 \$ inclus, pour la préparation des plans et devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #M24-027-06 datée du 17 juillet 2025, à la firme « *EMS infrastructure inc.* », au montant de 3 051,15 \$ taxes incluses, relative au mandat de préparation des plans et devis et la réalisation des relevés topographiques pour le projet de réfection du 3e rang Est, tel que plus amplement détaillé à la résolution #079-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

270-2025

8.8 - AUTORISATION / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) / 3E RANG EST

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le directeur général de la Municipalité, monsieur Francis Matte, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, monsieur Francis Matte, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - LOISIRS ET CULTURE

271-2025

9.1 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT #6 / GROUPE RELIEF INC. / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* »

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

pour les services d'ingénieries impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier, tel qu'il appert à la résolution #228-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité le mandat octroyé à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » faisant l'objet de la résolution #430-2023 comprend un volet concernant la surveillance partielle du chantier de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU la recommandation de paiement no.6 datée du 18 juillet 2025 de Mme Claudie Tessier, architecte de la firme « *Patriarche Architecture inc.* », d'un montant totalisant 115 015,60 \$, incluant la retenue contractuelle de 10% ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » au montant de 115 015,60 \$ incluant les taxes, pour les travaux complétés pour la période du 15 juin 2025 au 15 juillet 2025, sur la recommandation de l'architecte de la firme « *Patriarche Architecture inc.* », mandaté par la Municipalité, datée du 18 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

272-2025

9.2 - AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE / CONSTITUTION ET PARTAGE D'UN SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE les articles 569 et suivants du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) permettent à toutes municipalités de conclure une entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station et de Sainte-Croix désirent conclure une entente intermunicipale afin de partager le Service des loisirs (ci-après le « *Service* ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix accepte d'agir à titre de mandataire du Service ;

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station et de Sainte-Croix ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de ladite entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** la conclusion d'une entente intermunicipale afin de partager le Service des loisirs avec la municipalité de Laurier-Station. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite ;
- **DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER** madame la conseillère et mairesse suppléante, Mélanie Picard, et monsieur le directeur général, Francis Matte, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

273-2025

9.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #11 / PATRIARCHE ARCHITECTURE INC. / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #F-4275 de la firme « *Patriarche Architecture inc.* » datée du 30 juin 2025, au montant de 5 531,91 \$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » de la facture #F-4275, datée 30 juin 2025, d'un montant totalisant 5 531,91 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier plus amplement détaillé à la résolution #430-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

274-2025

9.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #6 / PLURITEC LTÉE / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour les services d'ingénieries impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #F220742 datée du 14 juillet 2025, au montant de 4 058,62 \$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec ltée.* » de la facture #F220742 datée du 14 juillet 2025, au montant de 4 058,62 \$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier plus amplement détaillé à la résolution #431-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun objet

11 - VARIA

275-2025

11.1 - ADOPTION DU RAPPORT FINAL / PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE EN TRANSPORT COLLECTIF (PAUTC)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix était l'organisme mandataire du transport adapté et collectif qui dessert le territoire de la MRC de Lotbinière ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

ATTENDU l'aide financière accordée en 2021 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif* (PAUTC) au Service de transport adapté et collectif de Lotbinière ;

ATTENDU le rapport final présenté par l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'APPROUVER** le rapport final transmis par le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif* (PAUTC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

276-2025

11.2 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP) / ACTIVITÉ DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE LA MENNAIS

ATTENDU QUE l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école primaire La Mennais organise un événement pour la rentrée scolaire des élèves ;

ATTENDU la demande de commandite datée du 5 août 2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer cet événement dédié aux enfants de l'école La Mennais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** une commandite d'un maximum de 200 \$ à l'événement de la rentrée de l'école primaire La Mennais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

277-2025

11.3 - DEMANDE DE LOCATIONS DU PAVILLON À PRIX RÉDUIT / GROUPE DES ALCOOLIQUES ANONYMES

ATTENDU la demande de locations du Pavillon de Services des loisirs à prix réduit du Groupe des alcooliques anonymes ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir une réduction de prix à cet organisme communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** la location du Pavillon de Services des loisirs au montant de 40 \$ par réservation pour le Groupe des alcooliques anonymes jusqu'à la date déterminé entre l'organisme et le directeur du service des loisirs et jusqu'au plus tard le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Aucune question reçue sur Facebook.
- Aucune question reçue par courriel.
- Information concernant les candidatures aux prochaines élections des élus en poste.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

- Information concernant la date limite pour soumettre une candidature et concernant la révision de la liste électorale.
- Information concernant la demande d'aide financière à la FQM au fonds de défense des intérêts des municipalités.

278-2025

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 50 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire



